



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 263-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.353

Déposée le : 07.12.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Riesen (La Neuveville, ES) (porte-parole)
Zuber (Moutier, PSA)
Bauer (Wabern, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -

Protections hygiéniques dans les écoles, où en est-on dans le canton de Berne ?

Au printemps 2020, le Grand Conseil bernois se prononçait sur la motion 165-2019 « Tampons et serviettes hygiéniques mis à disposition gratuitement dans les établissements scolaires bernois » demandant la mise à disposition de serviettes hygiéniques dans les établissements scolaires bernois. C'était la première fois qu'une telle proposition était discutée au sein d'un parlement cantonal. Malgré le refus du Grand Conseil, de très nombreuses écoles ont pris la décision, sur l'initiative par exemple de travailleuses et travailleurs sociaux en milieu scolaire, d'élèves, de directions d'écoles, de parlements ou d'exécutifs communaux, de mettre à disposition des filles et femmes de leurs écoles du matériel de protection hygiénique. Cette évolution est très réjouissante et permet, dans ces endroits, de combattre la précarité menstruelle et les absences involontaires d'élèves liées au manque de matériel de protection.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien d'écoles (primaires, secondaires, post-obligatoires et hautes écoles) mettent à disposition des élèves et étudiantes du matériel de protection hygiénique dans le canton de Berne ?
2. Le canton pourrait-il émettre des recommandations et informations à l'attention des écoles obligatoires, post-obligatoires et hautes écoles pour prévenir les problèmes de précarité menstruelle et d'absences liées au manque de matériel de protection ?
3. Est-ce que la mise à disposition de matériel dans les bâtiments publics cantonaux est envisageable ou même planifiée ?

Destinataire
– Grand Conseil